

INSCRIPTIONS

Inscription en ligne jusqu'au
14 février 2018

<http://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-roquetoire/>

A la salle des mariages :
Samedi 10 février
de 10h00 à 12h00

ORGANISATION DU CENTRE

Lieu : Groupe scolaire Martin LUTHER KING

Horaires : 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Restauration : de 12h00 à 14h00

Garderie : de 7h30 à 9h30 et de 17h30 à 18h30

TARIFS 2018

Quotient familial		0 à 350 €	351 à 700 €	701 à 1.050 €	1.051 à 1.400 €	1.401 € et plus
Habitants de ROUOIRE	1 enfant	26,00 €	27,00 €	29,00 €	35,00 €	38,00 €
	2 enfants	49,00 €	51,00 €	54,00 €	60,00 €	63,00 €
	3 enfants	70,00 €	73,00 €	77,00 €	83,00 €	86,00 €
	4 enfants	90,00 €	94,00 €	98,00 €	103,00 €	110,00 €
	5 enfants	106,00 €	113,00 €	120,00 €	128,00 €	136,00 €
Extérieurs	1 enfant	30,00 €	34,00 €	37,00 €	44,00 €	47,00 €
	2 enfants	57,00 €	60,00 €	67,00 €	74,00 €	77,00 €
	3 enfants	83,00 €	85,00 €	96,00 €	104,00 €	107,00 €
	4 enfants	105,00 €	110,00 €	116,00 €	123,00 €	132,00 €
	5 enfants	125,00 €	130,00 €	136,00 €	143,00 €	150,00 €
Supplément garderie		1 € l'heure de garderie				
Supplément repas		3,30 € le repas				

INFOS

- Le tarif proposé pour l'accueil de loisirs est un forfait à la semaine. Ce tarif n'est pas fractionnable si l'enfant ne suit pas la totalité de la semaine.
- Les tarifs 2018 sont modulés selon le quotient familial afin de répondre à une exigence de la CAF d'ARRAS.



Commune de
Roquetoire

ACCUEIL DE LOISIRS
HIVER 2018

du 26 février au 2 mars 2018
Pour les enfants de 3 à 15 ans

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour procéder à l'inscription de votre enfant il vous sera demandé :

- **la fiche d'inscription**
- La fiche sanitaire de liaison
- Votre attestation CAF justifiant votre quotient familial, *à défaut le tarif maximum sera appliqué*
- Un justificatif de domicile
- La copie du carnet de vaccinations

Rendez-vous :

- sur <http://portail-animation.ufcv.fr> pour télécharger les **documents utiles et procéder à l'inscription en ligne** pour les accueils de loisirs qui le proposent.
- **aux séances d'inscriptions** organisées sur les communes.

L'Ufcv se réserve le droit d'accepter les inscriptions hors délais en fonction des places disponibles.

MODALITES DE PAIEMENT

Une facture vous sera envoyée à la fin de la période de l'accueil de loisirs. Elle reprendra les dates de participation de votre enfant ainsi que le montant de la prestation. Ce document vous servira éventuellement pour votre déclaration d'impôt.

Modes de règlement acceptés :

- Espèces
- Chèques bancaires
- Chèques vacances ANCV
- Chèques CESU

REMBOURSEMENT ANNULATION

Nous vous remboursons pour une absence supérieure ou égale à trois jours, justifiée par un certificat médical.

En cas d'annulation de l'inscription de votre enfant à l'accueil de loisirs, 8 € de frais de dossier vous seront facturés.

ASSURANCES

Nous vous conseillons de vérifier auprès de **votre assureur si votre police d'assurance** couvre les dommages auxquels votre enfant peut être exposés durant les activités de **l'accueil de loisirs. Le cas échéant, nous vous invitons à souscrire une assurance extra-scolaire.**

LE PROJET

L'accueil de loisirs est avant tout une structure dédiée aux loisirs mais qui veille à inscrire ses activités dans une démarche éducative réfléchie et complémentaire à l'école et à la famille.

C'est aussi un lieu :

- Qui propose des activités ludiques adaptées à chaque enfant favorisant l'autonomie et la socialisation.
- Qui favorise les relations, les échanges et la communication pour développer le vivre ensemble.
- Qui développe des projets porteurs de sens et de valeurs : respect, citoyenneté, solidarité.
- Qui est ouvert sur son environnement et permet aux enfants de découvrir le monde qui les entoure.

CONTACTS

UFCV Service « Accueil de Loisirs »
234, rue Saint-Hubert
BP87
59830 BOUVINES
Tél. : 03.20.41.82.00

